

17-101 6.0 Adoption des comptes à payer au montant de 25 409.46 \$

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 25 409.46 \$, soit et est adoptée telle que lu et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

10442	Denise Charpentier	750.00 \$
10443	Bell Canada	649.28 \$*
10444	Centre de liquidation Raynat	109.14 \$
10445	Compo Recycle	31 536.42 \$*
10446	Conteneur Recycle Inc.	879.68 \$*
10447	Féd. Québécoise des Municipalités	747.34 \$*
10448	Fonds d'information sur le territoire	44.00 \$*
10449	Ministre des finances	87.00 \$
10450	Rogers	67.74 \$*
10451	Service protection canine des Monts	879.93 \$*
10452	Xérox Canada Ltée	490.28 \$*
10453	Autos et Camions Danny Lévesque	240.35 \$
10454	Roger Arteau	37.96 \$
10455	Les artisans du textile Inc	388.97 \$
10456	Atelier d'usinage St-Donat Inc	274.40 \$
10457	Johanne Baillargeon	20.48 \$
10458	Boisvert, Chevrolet, Buick GMC	50.81 \$
10459	Benson pièces d'auto	123.57 \$
10460	Centre culturel de Joliette	550.00 \$
10461	Remboursement	70.00 \$
10462	Coopsco des Laurentides	208.43 \$
10463	Corporate Express Canada Inc	130.32 \$
10464	CRSBP des Laurentides	1 081.84 \$
10465	Clinique service santé Rosemère	420.00 \$
10466	Distribution S. Legault Inc	78.00 \$
10467	Dunton Rainville SENCRL	1 655.64 \$
10468	Les Éditions Yvon Blais	162.75 \$
10469	Environex	34.61 \$
10470	F.D. JUL Inc	307.16 \$
10471	Fondation Santé MRC d'Autray	15.00 \$
10472	Informatique Pierre Forget	9.20 \$
10473	FX Mécanique	275.94 \$
10474	Garage Marcel Lamarche	185.90 \$
10475	Marcel Gaudreau	26.45 \$
10476	Gestion Normand Forget Inc.	127.62 \$
10477	IGA	31.45 \$
10478	Innovex-Novatex	1 336.22 \$
10479	Journal Altitude	923.25 \$
10480	Kenworth Montréal	213.74 \$
10481	L'Atelier Urbain Inc.	1 931.58 \$
10482	Martech	2 124.63 \$
10483	Patrick Morin	201.32 \$
10484	Pétrole Pagé Inc	2 204.99 \$

10485	Distribution Praxair	116.86 \$
10486	Produits sanitaires des Plaines	276.59 \$
10487	PG Solutions Inc.	393.22 \$
10488	R.M. Leduc & Cie Inc.	895.75 \$
10489	Les Emballages Ralik Inc	325.37 \$
10490	Info Page	71.92 \$
10491	Remboursement	227.55 \$
10492	SEAO-Constructo	13.49 \$
10493	Serrurier Michel Enr	137.97 \$
10494	Soc. Canadienne de la Croix-Rouge	160.00 \$
10495	SRAD Communications	133.37 \$
10496	9172-6976 Québec Inc	448.39 \$
10497	Techno Diesel	347.78 \$
10498	Techsport Inc	4 283.97 \$
10499	Uline	131.23 \$
10500	Remboursement	49.26 \$
10501	Vers'en Art	1 138.25 \$
10502	Wolters Kluwer Québec Inc	632.10 \$
10503	Xérox Canada Ltée	183.81 \$
10504	Rogers	69.74 \$*
10505	Bell Canada	22.61 \$*
10506	Centre de liquidation Raynat Inc	54.56 \$
10507	Conteneur Recycle Inc	3 669.65 \$*
10508	H.Lanthier Excavation/Trans-Nord	39 091.50 \$*
10509	L'union-Vie	3 941.75 \$*
10510	Manoir de la Rivière Dufresne	3 053.75 \$*
10511	Mouvement des aînés	100.00 \$
10512	MRC de la Matawinie	15 717.04 \$*
10513	Soc. canadienne des postes	94.41 \$*
10514	Syndicat canadien de la fonction publique	388.61 \$*
10515-24	Annulés	
10525	Fabcot Inc	116.75 \$*
10526	Radiation mat. 6021 17 8423	25.89 \$*
10527	Bell Canada	131.19 \$*
10528	Compo Recycle	960.75 \$*
10529	Conteneur Recycle Inc	881.17 \$*
10530	ELPC Solutions-Internet	2 795.33 \$
10531	Féd. Québécoise Municipalités	620.87 \$*
10532	GDG Environnement	67 133.76 \$*
10533	Rogers	70.90 \$*
10534	Bell Canada	648.57 \$*
10535	Compo Recycle	31 536.42 \$*
10536	Excavation Pigeon (nivelage)	7 342.25 \$*
10537	Fonds d'information sur le territoire	24.00 \$*
10538	Groupe Ultima Inc	73.00 \$*
10539	Manoir de la Rivière Dufresne	3 053.75 \$*
10540	Mécaglisse Québec Inc	3 000.00 \$
10541	Pitneyworks	589.88 \$*
10542	Soc. canadienne des postes	1 264.68 \$*
10543	Service de protection canine des Monts	389.93 \$*
10544	Xérox Canada Ltée	1 405.44 \$*
10545	Annulé	
10546	Ministre des finances	107 416.00 \$*

Total des incompressibles : 325 028.93 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

A-2017-02 **Avis de motion - Règlement de zonage [n/d R-139-58]**

La conseillère Johanne Baillargeon dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de zonage numéro 139 afin de distinguer les usages «Cabane à sucre» et «Acériculture». Une demande de dispense de lecture est demandée, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

17-102 **7.1 Projet de règlement 139 [n/d R-139-58]**

Attendu que le Conseil municipal désire modifier le Règlement de zonage numéro 139 afin de distinguer les usages «Cabane à sucre» et «Acériculture»;

Attendu qu' un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du Conseil tenue le 3 mai 2017 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de zonage 139-58, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 29 mai 2017 qui sera présidée par le conseiller Alain Lalonde, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2017-03 **Avis de motion - Règlement de lotissement [n/d R-140-10]**

Le conseiller André Savage dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de lotissement numéro 140 afin de clarifier et bonifier les normes relatives à la cession de terrain ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels. Une demande de dispense de lecture est demandée, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

17-103 **7.2 Projet de règlement 140 [n/d R-140-10]**

Attendu que le Conseil municipal désire modifier le Règlement de lotissement numéro 140 afin de clarifier et bonifier les normes relatives à la cession de terrain ou paiement en

argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

Attendu qu' un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du Conseil tenue le 3 mai 2017 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement de lotissement 140-10, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 29 mai 2017 qui sera présidée par le conseiller Alain Lalonde, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-104 7.3 Règlement 142-8 [n/d R-142-8]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement sur les permis et certificats numéro 142-8, tel que déposé. Une demande de dispense de lecture est demandée puisqu'une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2017-04 Avis de motion - Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale [n/d R-201]

La conseillère Madeleine Proulx dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201 avec des dispositions applicables aux sommets et versants de montagnes. Une demande de dispense de lecture est demandée, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

17-105 7.4 Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale [n/d R-201]

Attendu que le Conseil municipal désire adopter un Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201 avec des dispositions applicables aux sommets et versants de montagnes;

Attendu qu' un avis de motion a dûment été donné à la session régulière du Conseil tenue le 3 mai 2017 avec demande de dispense de lecture du présent règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Attendu que la directrice générale mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le premier projet du règlement 201, tel que déposé, et fixe l'assemblée de consultation le lundi 29 mai 2017 qui sera présidée par le conseiller Alain Lalonde, président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

17-106 8.1 Pierre Masse – demande de radiation [matricule 6021 17 8423]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de radiation d'intérêts au montant de 25.89 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-107 8.2 Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec [n/d N-972 et N-246]

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que l'organisme, l'Association du Lac blanc/Rivière Ouareau, œuvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, l'organisme suivant :

L'Association du Lac Blanc/Rivière Ouareau.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-108 8.3 Journalier-parc et bâtiment– saisonnier [n/d N-300]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de monsieur Sylvain Lépine au poste de journalier-parc et bâtiment saisonnier, à compter du 8 mai 2017, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-109 8.4 Manoir de la Rivière Dufresne– renouvellement [n/d N-957]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement du mandat de Monsieur André Savage au sein du conseil d'administration du Manoir pour une période de 2 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable (absent)

17-110 9.2 Directeur service sécurité incendie- rémunération [n/d 302-110]

Attendu que Monsieur Roger Arteau est à l'emploi depuis plus de 1 an;

Attendu que le service a subi une transformation majeure dans sa structure, procédures d'intervention, ressources humaines et matériel;

Attendu que beaucoup de travail reste à effectuer du à un retard depuis 2013 dans certain dossier, il y a donc lieu de modifier les conditions de Monsieur Arteau;

Attendu que le travail effectué est profitable et rentable pour la municipalité et ses citoyens;

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la modification de salaire pour un montant forfaitaire de 35 000 \$ annuellement.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-111 9.3 Nomination d'un lieutenant [n/d 302-110]

Suite à la recommandation du Directeur du service incendie,

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de Monsieur Reynold Chabloz à titre de lieutenant selon les conditions salariales de la résolution 16-286.

Monsieur Reynold Chabloz sera soumis à une période probatoire de 1 an.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-112 9.4 Protocole d'entente [n/d 5624 02 0665]

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la signature du protocole d'entente en incendie concernant sa demande de brulage du 2642 Route 125, selon le projet déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

17-113 10.2 Entreprise Roland Morin – contrat [n/d C-16 2015-2017]

Attendu que la municipalité a octroyé un contrat avec les Entreprises Roland Morin inc. pour l'entretien des chemins d'été pour les saisons 2015-2016 et 2017;

Attendu que la municipalité a été informée de la fermeture et la vente d'équipements des Entreprises Roland Morin inc. en février dernier;

Attendu que la municipalité a tenté de rejoindre les propriétaires sans succès;

Attendu que la municipalité n'avait d'autre choix que de retourner en soumission pour qu'un nouveau contrat soit effectif pour le mois de mai;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions nous avons reçu des communications des entreprises Roland Morin inc. par l'entremise de leur firme d'avocat Fréchette Avocats;

Attendu que la firme Fréchette Avocats nous informe que les Entreprises Roland Morin peuvent effectuer le contrat en sous-traitance et nous offre également la possibilité de résilier le contrat;

Attendu que la municipalité n'accepte pas la sous-traitance proposée;

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la résiliation de contrat et accepte de ne pas charger de frais aux entreprises Roland Morin inc. pour cette résiliation de contrat.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-113.1 10.3 Nivelage [n/d 401-111]

Ouverture des soumissions

Excavation Caroll	121 458.07 \$ (non conforme)
Exc. Marcel Clark inc.	179 084.25 \$ (conforme)
Excavation F. Pigeon	98 690.69 \$ (conforme)

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de Excavation F.Pigeon, la plus basse soumission conforme.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-114 10.4 Déneigement –dernier versement [n/d 401-111 2014-2017]

Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que suite au rapport du directeur des travaux publics, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le paiement du dernier versement du contrat après l'exécution du nivelage printanier.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

17-115 11.2 Lanaudière Économique [n/d N-990]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Lanaudière Économique, d'une ressource spécialisée pour la planification de l'établissement d'un écoparc au coût de 2 675 \$ + taxes.

Les coûts de cette entente seront assumés par le surplus accumulé non-affecté de la municipalité.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

17-116 12.2 Comité de la MADA [n/d N-963]

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de Monsieur André Lapierre au sein du comité en remplacement de Monsieur Pierre Desbiens.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

17-117 13.2 Madame Newzika Sibilio Benmansour : Permis d'usage conditionnel [n/d 6221 77 0632]

Attendu que madame Newzika Sibilio Benmansour a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 165;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2160, chemin Notre-Dame-de-la-Merci;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme au 2160, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, étant donné que le projet déposé ne rencontre pas certains objectifs et critères énoncés au Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200, à savoir;

- Le nombre de cases de stationnement aménagées en cour avant est supérieur à deux
- Le projet ne permet pas d'assurer que l'éclairage extérieur des aires de circulation et de stationnement, des espaces de jeu et des aires d'agrément, n'affecte pas le voisinage et la qualité du ciel nocturne
- Le nombre de chambres de la résidence, au total de cinq, dépasse le nombre maximal de trois fixé au règlement.

Attendu que le conseil municipal prenne position à la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 165.

Madame la mairesse demande le vote :

Madeleine Proulx	refuse
Johanne Baillargeon	refuse
André Savage	refuse
Alain Lalonde	refuse

Adopté unanimement par les conseillers.

17-118 13.3 Les Habitats Deville Inc. et 9220-5376 Québec inc. – Demande d'odonyme [n/d N-370 et mat. 6220 47 1500]

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

Que le conseil municipal accepte la demande d'odonyme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, du nouveau chemin privé soit l'odonyme CHEMIN DU HARFANG pour le chemin connu et désigné comme étant les lots 18B-24 et 19B-7 rang 5 du Canton de CHILTON.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

17-119 14.1 FADOQ Notre-Dame-de-la-Merci [n/d N-307]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

Que le conseil municipal de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de commandite pour le souper de fermeture de la FADOQ au montant de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

17-120 14.2 Club de plein air Saint-Donat [n/d N-862]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

Que le conseil municipal de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de subvention en 2017 pour la construction d'un refuge à Notre-Dame-de-la-Merci n'ayant pas de disponibilité budgétaire au budget 2017.

Le conseil aime le projet et étudiera à nouveau la demande pour son budget 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et
le développement économique**

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

17-121 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour
les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #17- 101, 17-106, 17-
110, 17-113.1, 17-114, 17-115, 17-119.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

12 personnes

Fin de la session 20h58

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale